

Règlement du Jeu Concours – Gagne 500 points Triali !

Article 1 : Organisateur

Le jeu concours est organisé par Nicollin Océan Indien, dont le siège social est situé à 79 Rte de Cambaie, Saint-Paul 97460, La Réunion.

Article 2 : Durée du jeu

Le jeu concours se déroule du 28 Juillet 2025 au 8 août 2025 inclus.

Article 3 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans le Territoire de l'Ouest de l'île de La Réunion.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu concours, les participants doivent :

1. Suivre le compte Facebook ou Instagram du Territoire de l'Ouest .
2. Liker la publication annonçant le jeu concours.
3. Identifier 2 amis en commentaire de la publication.
4. Avoir téléchargé l'application Triali et créé un compte.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant respecté l'ensemble des conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le 11 août 2025.

Article 6 : Dotation

Le gagnant remportera 500 points Triali, qui seront crédités directement sur son compte Triali.

Article 7 : Annonce des gagnants

Le gagnant sera annoncé sur le compte @tco.aglo et contacté par message privé dans un délai de 5 jours suivant le tirage au sort.

Article 8 : Remise des lots

Les points Triali seront crédités sur le compte du gagnant dans un délai de 5 jours suivant l'annonce des résultats, sous réserve que le gagnant ait fourni toutes les informations nécessaires (e-mail et identifiant Triali).

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet ou des réseaux sociaux empêchant le bon déroulement du jeu concours.

Article 10 : Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu concours sont destinées à Nicollin Océan Indien et au Territoire de l'Ouest. Elles ne seront utilisées que pour la gestion du jeu concours. Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du règlement sera tranché par les tribunaux compétents.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.